

QUITTANCE DE LOYER

Quittance de loyer du mois de **décembre 2015**

Adresse de la location :

27 bis rue de Launay

91 400 ORSAY

Je soussignée Christine REVELLAT, copropriétaire du logement désigné ci-dessus,
déclare avoir reçu de **Mme Marion Savourat.**,
la somme de **cinq cent soixante-dix euros / 570 euros**,
au titre du paiement du loyer et des charges pour la période de location
du 1 / 12 / 2015 au 31 / 12 / 2015
et lui en donne quittance, sous réserve de tous mes droits.

Détail du règlement

Loyer :	520	euros
Provision pour charges :	50	euros
Total du loyer :	570	euros
Date du paiement :	le 1 / 12 / 2015	

Fait à Les Clayes sous Bois, le 6 décembre 2015

Christine Le Merlus



Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être établis précédemment en cas de paiement partiel du montant du présent terme. Elle est à conserver pendant trois ans par le locataire (article 7-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989)